

Informations municipales

N° 245

RÉUNION DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 23 septembre en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Mme Alexandra GAUDET et MM. Pierre-Yves DUPUY et Lionel DELAHOUCHE.

Secrétaire de séance : M Jérôme FERRON

oooooooooooooooo

- Approbation du compte-rendu du 27/06/2016 :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Journée de solidarité :

Suite au souhait des deux agents de la collectivité de travailler le lundi de la pentecôte pour récupérer cette journée de solidarité, le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi pour avis le 22 septembre 2016.

Le Comité ayant donné un avis favorable, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la journée de solidarité, uniformément à tout le personnel, comme suit :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai à savoir le lundi de Pentecôte.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

- Déclassement des routes départementales :

Une réflexion a été engagée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir afin d'étudier l'évolution et le devenir du réseau routier départemental. Des propositions d'évolution du réseau routier ont été soumises à la Commune. Il en ressort un projet de nouvelle classification des voiries maillant le territoire communal.

Il est ainsi proposé que certaines routes demeurent départementales et fassent l'objet d'une classification C5 correspondant à un niveau d'entretien réduit au strict minimum (1 débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence).

D'autres routes départementales font l'objet d'une proposition de reclassement dans le domaine public communal, conduisant *de facto* la commune à supporter seule et de manière durable leur entretien et leur réfection.

Enfin, le Conseil Départemental propose la suppression de certaines voies départementales.

Madame le Maire souligne le manque de vision globale de ces propositions. Les projections ainsi réalisées commune par commune sont susceptibles de menacer la continuité d'itinéraires et la cohérence du maillage routier départemental à l'échelle du territoire supra-communal. Afin d'assurer une cohérence au niveau de l'exploitation du réseau routier, il serait donc préférable de poursuivre une réflexion qui dépasse le seul cadre communal.

De plus, dans un contexte budgétaire déjà très contraint, les communes ne disposent pas des ressources financières ou humaines nécessaires à une gestion et une exploitation efficaces et durables de ce patrimoine routier.

Pour ces raisons, il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet qui nous est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable aux propositions de déclassement des voiries départementales.

- **Renouvellement du certificat électronique pour la dématérialisation des actes administratifs** :

La Collectivité de Challet est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité depuis 2013. Le certificat électronique, permettant cette dématérialisation, arrivant à échéance, un devis est proposé par SEGILOG, prestataire informatique de la Commune, pour un montant de 540,00 € TTC pour trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à passer commande.

- **Décision modificative N°3** :

Lors de l'élaboration du budget 2016, la dépense concernant le renouvellement du certificat électronique, citée ci-dessus, n'a pas été prévue. Madame le Maire propose de faire la modification budgétaire suivante :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues - 540,00 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
Compte 2051 : Concessions et droits similaires + 540,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la modification budgétaire proposée.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

SIRPEC :

La rentrée s'est bien déroulée. Pour cette nouvelle année scolaire, l'école compte un effectif de 178 enfants dont 47 sont de Challet. Il y a trois classes de maternelle et quatre classes d'élémentaire.

Suite au passage de la gendarmerie, des travaux sont à prévoir, en vue de sécuriser l'école face à d'éventuelles attaques terroristes. Une partie de ces travaux a déjà été réalisée, l'autre sera réalisée prochainement.

CIAS :

La concertation pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale est terminée. Un projet d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est à l'étude.

CHARTRES METROPOLE

Nettoyage de printemps :

La prochaine journée « L'Agglo fait son nettoyage de printemps » est fixée au 13 mai 2017.

F.P.I.C. :

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Chartres métropole, à titre dérogatoire, a décidé de prendre à sa charge la totalité des montants demandés à chaque commune pour l'année 2016.

Taxe de séjour intercommunale :

La loi NOTRe réorganise la répartition des compétences entre les collectivités. L'office du tourisme départemental sera transformé à partir du 01/01/2017 en office de tourisme intercommunal.

Une taxe de séjour sera mise en place sur tout le territoire (elle se substituera à celle actuellement mise en place dans certaines villes de l'agglomération).

Un courrier sera envoyé aux professionnels du tourisme quant à sa mise en place et à sa perception.

Magazine Votre Agglo :

Le magazine Votre Agglo sera désormais distribué par l'Agent communal.

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de l'Agent communal :

La commune de Dangers, dont l'employé communal est actuellement en arrêt maladie, se trouve, par conséquent, en difficulté, a contacté Madame le Maire. Il a été convenu entre les 2 communes (sur accord de Monsieur NOS et après avoir reçu un avis favorable du Centre de Gestion), de mettre à disposition Monsieur NOS, 14 heures par semaine, sur la commune de Dangers.

Plateforme de compostage :

Monsieur BONNET, sollicité par de nombreux habitants, a rencontré Mme le Maire afin de proposer de nouveau ses services à la commune en installant une benne pour y mettre les déchets verts. Une réflexion va s'engager, en demandant à Monsieur Bonnet la possibilité de mettre cette benne à disposition des Calétusiens sur sa plateforme avec un créneau horaire fixe (la crainte étant de voir les professionnels et personnes extérieures y déposer leurs végétaux).

Concours des maisons fleuries :

Le jury a effectué 2 passages. Les participants seront conviés à la remise des prix qui aura lieu en salle du conseil en Mairie. Les résultats seront communiqués sur le prochain compte-rendu de conseil et sur le site internet.

Ce concours sera reconduit l'an prochain en espérant plus de participants.

Vœux de la municipalité :

Les vœux de la municipalité auront lieu le 21/01/2017.

TOUR DE TABLE

Le Conseil Départemental va être contacté afin de reboucher les différents trous qui se trouvent sur la chaussée et notamment celui de la rue André Huet.

RAPPEL

Rats :

Les services de Chartres Métropole passent régulièrement sur la commune pour traiter le réseau d'eau contre les rats. Toutefois, si un habitant constate des rats sur sa propriété, il est de sa responsabilité de dératiser afin d'éviter toute prolifération.

N'hésitez pas à vous regrouper pour bénéficier de tarifs plus avantageux. Pour information, la mairie achète ses produits chez Normandie Dératisation joignable au 02 32 46 13 98.

Fin de séance : 22 heures 30